



Aux élèves entrant en section professionnelle et leurs responsables

Objet :
Equipements de protection individuelle
Outillage pour les enseignements professionnels

Madame, Monsieur,

COOP VAUBAN

Votre enfant va intégrer à la rentrée une section professionnelle au lycée Vauban. Dans le cadre des enseignements dispensés sur les plateaux techniques, il devra pour suivre sa formation **se doter d'équipements de protection individuelle (bleu et chaussures de sécurité) ainsi que d'une caisse à outils.**

La coopérative du lycée Vauban a signé avec la Région Bretagne une convention dans le cadre de l'aide au premier équipement.
Cette convention a pour but de limiter le coût d'acquisition de ces équipements aux familles.
La coopérative vous propose de vous accompagner dans ces acquisitions.
Elle a en effet négocié le coût de ces équipements auprès de ses fournisseurs.

Téléphone
02 98 80 88 32

Télécopie
02 98 80 88 34

MéI
ctx.indus.0290012f
@ac-rennes.fr

Adresse
rue de Kerichen
BP 40224
29804 BREST
cedex 9

Site internet
<http://www.lycee-vauban-brest.ac-rennes.fr>

La subvention attribuée par la région pour la formation BAC PRO Maintenance des Véhicules (MV) s'élève à 100 Euros.

Votre participation pour l'acquisition de ces équipements s'élève à 165 euros ttc. Elle devra être réglée par chèque à l'ordre de la coopérative du lycée Vauban lors de l'inscription de votre enfant.

La remise des caisses sera faite par les enseignants de la spécialité à la rentrée.
Les essayages pour les équipements de protection s'effectueront dans les premières semaines de la rentrée.

Une fois son cycle de formation achevé ces équipements resteront la propriété de votre enfant. Néanmoins, nous tenons à porter votre attention qu'en cas de dégradation, de perte ou de vol aucun autre équipement ne vous sera fourni par le lycée et son remplacement sera entièrement à votre charge.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires concernant cette dotation.

Cordialement,

Coopérative Vauban

Année Scolaire 2022-2023

Classe :

Noms : Prénoms :

Commande via la COOP'VAUBAN : (cocher et joindre un chèque à l'ordre de la coopérative du lycée Vauban d'un montant de 165 euros ttc – cent soixante-cinq euros ttc)

- Section MV : Bleu complet + Chaussures de sécurité + Gants de protection + Caisse à outils mécanicien auto 76 pièces + Lampe torche + Multimètre



Aux élèves entrant en section professionnelle et leurs responsables

Objet :
Equipements de protection individuelle
Outillage pour les enseignements professionnels

Madame, Monsieur,

Votre enfant va intégrer à la rentrée 2023 le lycée Vauban une section professionnelle. Dans le cadre des enseignements dispensés sur les plateaux techniques, il devra pour suivre sa formation **se doter d'une caisse d'outillage.**

COOP VAUBAN

La coopérative du lycée Vauban a signé avec la Région Bretagne une convention dans le cadre de l'aide au premier équipement.
Cette convention a pour but de limiter le coût d'acquisition de cet équipement aux familles.
La coopérative vous propose de vous accompagner dans l'acquisition de cette caisse.
Elle a en effet négocié le coût de cet équipement auprès de ses fournisseurs.

Téléphone
02 98 80 88 32

Télécopie
02 98 80 88 34

Méi
ctx.indus.0290012f
@ac-rennes.fr

Adresse
rue de Kerichen
BP40224
29804 BREST
Cedex 9

Site internet
<http://www.lycee-vauban-brest.ac-rennes.fr>

La subvention attribuée à la formation CAP Serrurier Métallier s'élève à 100 Euros.

Votre participation pour l'acquisition de cet équipement sera de 37 euros.
Il devra être réglé par chèque à l'ordre de la coopérative du lycée Vauban lors de son inscription.

Dans les circonstances actuelles, l'équipement de protection individuel doit être fourni par l'élève

La remise des caisses sera faite par les enseignant de la spécialité à la rentrée
Une fois son cycle de formation achevé cet équipement restera propriété de votre enfant.
Néanmoins, nous tenons à porter votre attention qu'en cas de dégradation, de perte ou de vol aucun autre équipement ne vous sera fourni par le lycée et son remplacement sera entièrement à votre charge.

Nous restons à votre disposition pour toute explication complémentaire concernant ce dispositif.

Cordialement,

Fabrice LEBARBIER
COOP VAUBAN

CLASSE :

NOM : PRENOM :

Commande via la COOP'VAUBAN : (cocher pour commander et joindre un chèque à l'ordre de la Coop Vauban)

Outillage + caisse de rangement



Aux élèves entrant en section professionnelle et leurs responsables

Objet :
Equipements de protection individuelle
Outillage pour les enseignements professionnels

Madame, Monsieur,

Votre enfant va intégrer à la rentrée 2023 lycée Vauban une section professionnelle. Dans le cadre des enseignements dispensés sur les plateaux techniques, il devra pour suivre sa formation **se doter d'une caisse d'outillage.**

COOP VAUBAN

La coopérative du lycée Vauban a signé avec la Région Bretagne une convention dans le cadre de l'aide au premier équipement.

Cette convention a pour but de limiter le coût d'acquisition de cet équipement aux familles.

La coopérative vous propose de vous accompagner dans l'acquisition de cette caisse.

Elle a en effet négocié le coût de cet équipement auprès de ses fournisseurs.

Téléphone
02 98 80 88 32

Télécopie
02 98 80 88 34

Mél
ctx.indus.0290012f
@ac-rennes.fr

Adresse
rue de Kerichen
BP 40224
29804 BREST
Cedex 9

Site internet
<http://www.lycee-vauban-brest.ac-rennes.fr>

La subvention attribuée à la formation BAC PRO Métiers de la réalisation de produits mécaniques (TCI) s'élève à 100 Euros.

Votre participation pour l'acquisition de cet équipement sera de 70 euros.

Il devra être réglé par chèque à l'ordre de la coopérative du lycée Vauban lors de son inscription.

L'équipement de protection individuel doit être fourni par l'élève

(tenue de travail et chaussures de sécurité) ils sont obligatoires dès le premier jour d'atelier.

La remise des caisses sera faite par les enseignant de la spécialité à la rentrée

Une fois son cycle de formation achevé cet équipement restera propriété de votre enfant.

Néanmoins, nous tenons à porter votre attention qu'en cas de dégradation, de perte ou de vol aucun autre équipement ne vous sera fourni par le lycée et son remplacement sera entièrement à votre charge.

Nous restons à votre disposition pour toute explication complémentaire concernant ce dispositif.

Cordialement,

Fabrice LEBARBIER
COOP VAUBAN

CLASSE :

NOMS : PRENOMS :

Commande via la COOP'VAUBAN : (cocher pour commander et joindre un chèque à l'ordre de la Coop Vauban)

Outillage + caisse de rangement

Brest, le mercredi 7 juin 2023



Aux élèves entrant en section professionnelle et leurs responsables

Objet :

Equipements de protection individuelle
Outillage pour les enseignements professionnels

Madame, Monsieur,

Votre enfant va intégrer à la rentrée 2023 le lycée Vauban une section professionnelle. Dans le cadre des enseignements dispensés sur les plateaux techniques, il devra pour suivre sa formation **se doter d'une caisse d'outillage.**

COOP VAUBAN

La coopérative du lycée Vauban a signé avec la Région Bretagne une convention dans le cadre de l'aide au premier équipement.

Cette convention a pour but de limiter le coût d'acquisition de cet équipement aux familles.

La coopérative vous propose de vous accompagner dans l'acquisition de cette caisse.

Elle a en effet négocié le coût de cet équipement auprès de ses fournisseurs.

Téléphone
02 98 80 88 32

Télécopie
02 98 80 88 34

Mél
ctx.indus.0290012f
@ac-rennes.fr

Adresse
rue de Kerichen
BP 40224
29804 BREST
Cedex 9

Site internet
<http://www.lycee-vauban-brest.ac-rennes.fr>

La subvention attribuée à la formation BAC PRO Métiers du numérique et de la transition énergétique s'élève à 80 Euros.

Votre participation pour l'acquisition de cet équipement sera de 69 euros.

Il devra être réglé par chèque à l'ordre de la coopérative du lycée Vauban lors de son inscription.

L'équipement de protection individuel doit être fourni par l'élève

(tenue de travail et chaussures de sécurité) ils sont obligatoires dès le premier jour d'atelier

La remis des caisses sera faite par les enseignant de la spécialité à la rentrée

Une fois son cycle de formation achevé cet équipement restera propriété de votre enfant.

Néanmoins, nous tenons à porter votre attention qu'en cas de dégradation, de perte ou de vol aucun autre équipement ne vous sera fourni par le lycée et son remplacement sera entièrement à votre charge.

Nous restons à votre disposition pour toute explication complémentaire concernant ce dispositif.

Cordialement,

Fabrice LEBARBIER
COOP VAUBAN

CLASSE :

NOM : PRENOM :

Commande via la COOP'VAUBAN : (cocher pour commander et joindre un chèque à l'ordre de la Coop Vauban)

Outillage + caisse de rangement



Aux élèves entrant en section professionnelle et leurs responsables

Objet :
Equipements de protection individuelle
Outillage pour les enseignements professionnels

Madame, Monsieur,

Votre enfant va intégrer à la rentrée 2023 le lycée Vauban une section professionnelle. Dans le cadre des enseignements dispensés sur les plateaux techniques, il devra pour suivre sa formation **se doter d'une caisse d'outillage.**

COOP VAUBAN

La coopérative du lycée Vauban a signé avec la Région Bretagne une convention dans le cadre de l'aide au premier équipement.
Cette convention a pour but de limiter le coût d'acquisition de cet équipement aux familles.
La coopérative vous propose de vous accompagner dans l'acquisition de cette caisse.
Elle a en effet négocié le coût de cet équipement auprès de ses fournisseurs.

Téléphone
02 98 80 88 32

Télécopie
02 98 80 88 34

Mél
ctx.indus.0290012f
@ac-rennes.fr

Adresse
rue de Kerichen
BP 40224
29804 BREST
Cedex 9

Site internet
<http://www.lycee-vauban-brest.ac-rennes.fr>

La subvention attribuée à la formation BAC PRO Pilotage et Maintenance d'Installations automatisées s'élève à 100 Euros.

Votre participation pour l'acquisition de cet équipement sera de 122 euros.
Il devra être réglé par chèque à l'ordre de la coopérative du lycée Vauban lors de son inscription.
L'équipement de protection individuel doit être fourni par l'élève (tenue de travail et chaussures de sécurité) ils sont obligatoires dès le premier jour d'atelier.

La remise des caisses sera faite par les enseignant de la spécialité à la rentrée
Une fois son cycle de formation achevé cet équipement restera propriété de votre enfant.
Néanmoins, nous tenons à porter votre attention qu'en cas de dégradation, de perte ou de vol aucun autre équipement ne vous sera fourni par le lycée et son remplacement sera entièrement à votre charge.

Nous restons à votre disposition pour toute explication complémentaire concernant ce dispositif.

Cordialement,

Fabrice LEBARBIER
COOP VAUBAN

CLASSE :

NOM : PRENOM :

Commande via la COOP'VAUBAN : (cocher pour commander et joindre un chèque à l'ordre de la Coop Vauban)

Outillage + caisse de rangement